

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 14
Votants : 17

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2023

OBJET : ACQUISITION A L'AMIABLE D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN N° Z 0003 « LIEU DIT LES
HAMETTES » D'UNE SUPERFICIE DE 37 400 M²

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 Février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Jacques POTTIER, Adjoint	Laurence HALLAIS
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Francis BRIAND
	Michel PIRIS, Adjoint	David GENTIEU
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Fabien MARTINEAU
	Yvonne PASQUIER	Lydie ZMUDA
	Jean-Pierre PRIEUR	Nadège PARFAIT
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS	Aude ZAFOUR pouvoir Pierre CHOFFARDET	
	Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS	
	Kévin FAVRET pouvoir Guy ACHARD DE LA VENTE	
ABSENTS EXCUSÉS	Françoise DARRAS, Adjointe	
	Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Guy DARRAS	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy ACHARD DE LA VENTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ACQUISITION A L'AMIABLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN N° Z 0003 « LIEU DIT LES HAMETTES » D'UNE SUPERFICIE DE 37 400 M²

Monsieur le Maire explique qu'un accord à l'amiable en date du 6 février 2023 a été trouvé avec Monsieur CANAPE André pour vendre sa parcelle « LIEU DIT LES HAMETTES » cadastrée N° Z 0003 d'une superficie de 37 400 m² (soit 3,74 ha) située en zone Ad, en vue de la réalisation d'une unité de Méthanisation et l'aménagement d'une déchetterie de déchets verts.

Monsieur le Maire propose que la commune acquière la parcelle cadastrée N° Z 0003 (LIEU DIT LES HAMETTES) dont le montant à l'amiable est fixé à 26 180 €.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle de terrain cadastrée N° Z 0003 d'une superficie de 37 400 m² « LIEU DIT LES HAMETTES »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les actes de vente et toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier,

FIXE le montant d'achat à 26 180 €,

DIT que les frais d'acte de la cession seront à la charge de l'acquéreur.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 27 février 2023 de la publication
le 27 février 2023 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1988

Le Maire



Pour extrait certifié
Le Maire
Laurent DELEPTE

